

OXYPRO AP5

*Désinfectant du linge en machine professionnelle bactéricide,
fongicide, virucide et mycobactéricide*

1. PROPRIETES :

OXYPRO AP5 est un désinfectant du linge pour les machines professionnelles en industrie agroalimentaire.

OXYPRO AP5 possède des propriétés acidifiantes, oxydantes et détartrantes.

Il est utilisable en Agriculture Biologique en application du Règlement CE n° 889/2008.

Ne convient pas pour une application, ni en tant qu'auxiliaire technologique, ni en tant qu'additif alimentaire.

OXYPRO AP5 est bactéricide selon la norme EN 13727 à 0.05% en 15 min à 45°C. Fongicide selon la norme EN 13624 à 0.6% en 15 min à 45°C. Virucide Selon la norme EN 14476 à 0.4% en 15 min à 45°C. Mycobactéricide selon la norme EN 14348 à 0.5% en 15 min à 45°C.

Efficacité virucide couverte sur le Coronavirus.

La formule OXYPRO AP5 est soutenue au niveau du règlement biocide (UE) n°528/2012 en vue d'obtenir une AMM. Produit enregistré sous SIMMBAD sous le N° 50960. Produit utilisé en TP2.

2. MODE D'EMPLOI :

Usage individuel ou répétition périodique si nécessaire.

Appliquer OXYPRO AP5 à la dose d'application appropriée pendant l'étape de rinçage et selon les recommandations ci-dessous. Bien rincer toutes les surfaces, textiles et équipements avec de l'eau potable.

Domaines d'application	Matériel	Méthode Description de l'usage	Dosage (v/v)	Conditions	
				Temps	T en °C
Blanchisserie professionnelle et machine à laver chez professionnels des IAA	Machine à laver industrielle	Dosage automatique avec pompe membrane intégrée dans machine à laver	0.05% Bactéricide EN 13727	15 min	45°C
			0.6% Fongicide (spore) EN 13624		
			0.4% Virucide EN 14476 (propreté)		
			0.5 % Mycobactéricide EN 14348		

3. DOSAGE ET CONDUCTIVITE :

Méthode de dosage colorimétrique – contrôle de la solution:

- Prendre 20 ml d'échantillon,
- Diluer la prise d'échantillon dans 100ml d'eau déminéralisée (pas plus de 30-40 ppm de chlorures),
- Ajouter 20ml d'acide sulfurique à 25%, puis mélanger,
- Ensuite ajouter 10ml d'iodure de potassium à 20%, puis mélanger,
- Enfin incorporer 2ml de molybdate d'ammonium à 3%,
- Bien mélanger et laisser reposer 2-3 min jusqu'à l'obtention d'une coloration brune,
- Doser avec une solution de thiosulfate de sodium à N/10 jusqu'à zone de virage, la solution devient incolore à légèrement jaune, et noter le volume "V" en ml,
- Pour affiner le dosage, ajouter alors 1 ml d'empois d'amidon à 1 % (ou une pointe de spatule d'amidon soluble). La fin du dosage est donnée par le passage de la couleur bleue à l'incolore.
- Résultat du test de concentration en % = Volume "V" x 0,0295

4. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide limpide incolore
Odeur	Piquante
pH :	1,00
Densité en g/cm ³ :	1,15 +/- 0,02
Propriétés :	Miscible à l'eau en toute proportion, inodore aux doses préconisées
Matières actives :	Acide peracétique (N° CAS 79-21-0) à 60 g/L, 5.3%.
TP (Directive 98/8/CE et règlement (UE) N°528/2012, période transitoire) :	TP2 : Désinfectant pour le linge
Stockage :	Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Sources d'inflammation. Craint le gel. Température de décomposition auto-accelérée (TDAA) > 60°C.

5. PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Produit strictement professionnel.

Ne pas appliquer sur surfaces sensibles, peintes, et métaux légers (alu, cuivre, laiton, bronze, étain, fer).

En cas de doute, faire un essai sur une petite surface à la concentration préconisée, laissé agir puis rincer abondamment. Ne pas appliquer sur le béton.

Eviter les surfaces en acier ordinaire, le cuivre et alliages.

Compatible avec les matériaux synthétiques courants, les aciers inoxydables, en conditions normales d'utilisation.

Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°1352) : + 33 (0)3 83 22 50 50.

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.com

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objet destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 arrêté du 19 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 08.09.1999). Utiliser les biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Produit conforme au règlement CE 889/2008, pour le nettoyage et la désinfection des installations utilisées pour les produits issus de l'agriculture biologique.

N° de révision 20-03-2020 V2